

AMICALE LAÏQUE

Saint-Orens
de Gameville

RAPPORT FINANCIER

2024



AMICALE LAÏQUE DE SAINT-ORENS

05 61 39 18 59 / secrtaire@amicalelaique.com

www.amicalelaique.com

Siège social : Mairie, 46 Avenue de Gameville

LE RAPPORT DE GESTION

Le Jeudi 3 juillet 2025

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Le rapport de notre commissaire aux comptes M. Thierry CECOTTI, vous donnera toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Situation et activité de l'association au cours de l'exercice écoulé

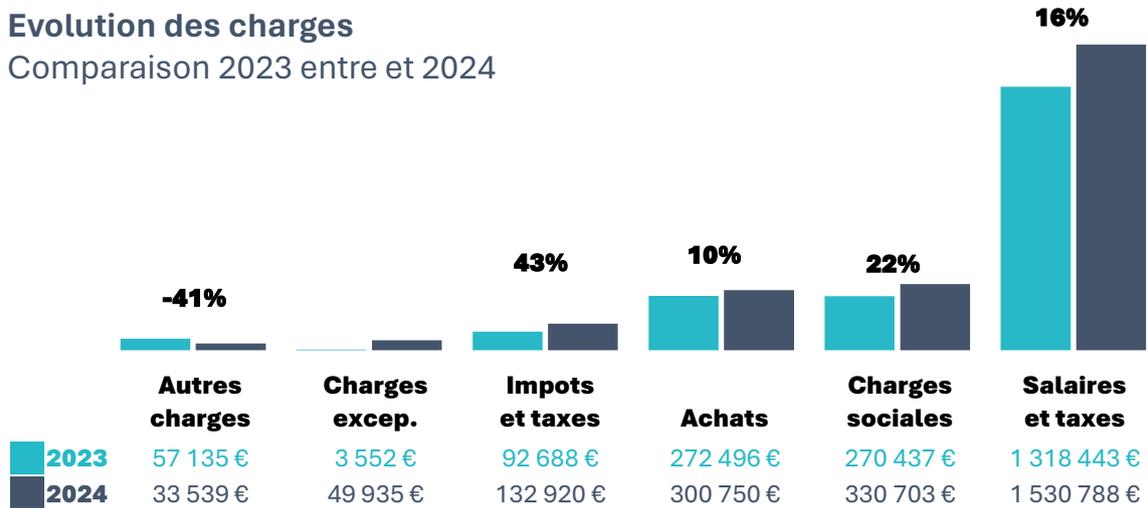
L'association n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

**Les résultats de l'Association en 2024
font apparaître un résultat global négatif
de 33 060.51 €**

LES CHARGES

Evolution des charges

Comparaison 2023 entre et 2024

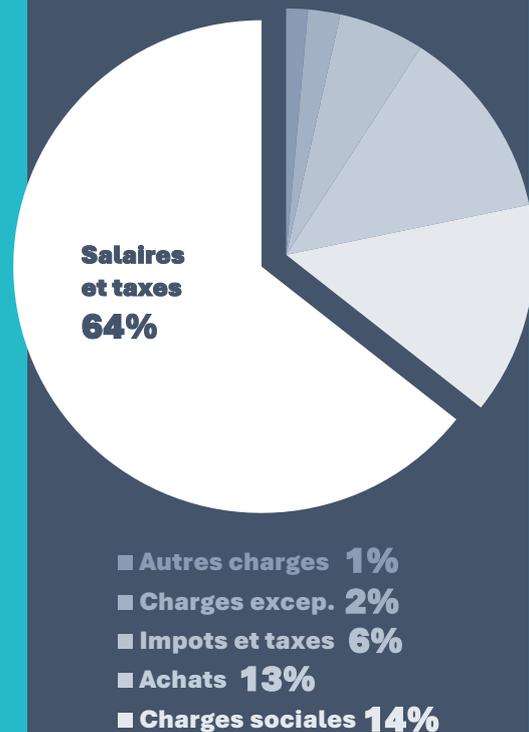


Synthèse de l'activité 2024

L'exercice financier 2024 est marqué par une forte augmentation des charges due à :

- l'augmentation des frais de personnels, en raison de l'évolution du périmètre de la DSP – et plus particulièrement des moyens affectés à l'inclusion – ainsi que de l'augmentation des cotisations patronales et de la taxe sur salaire ;
- l'augmentation des effectifs d'enfants accueillis sur Le CLSH (+20%) ;
- les évolutions de la branche, avec l'augmentation de +3,69% de la valeur du point en janvier 2024 et de la prime de coupure pour tous les salariés en CDI ;
- l'intégration d'une provision pour les impayés pour l'année 2024 et du solde des impayés antérieur à 2022 en charges exceptionnelles.

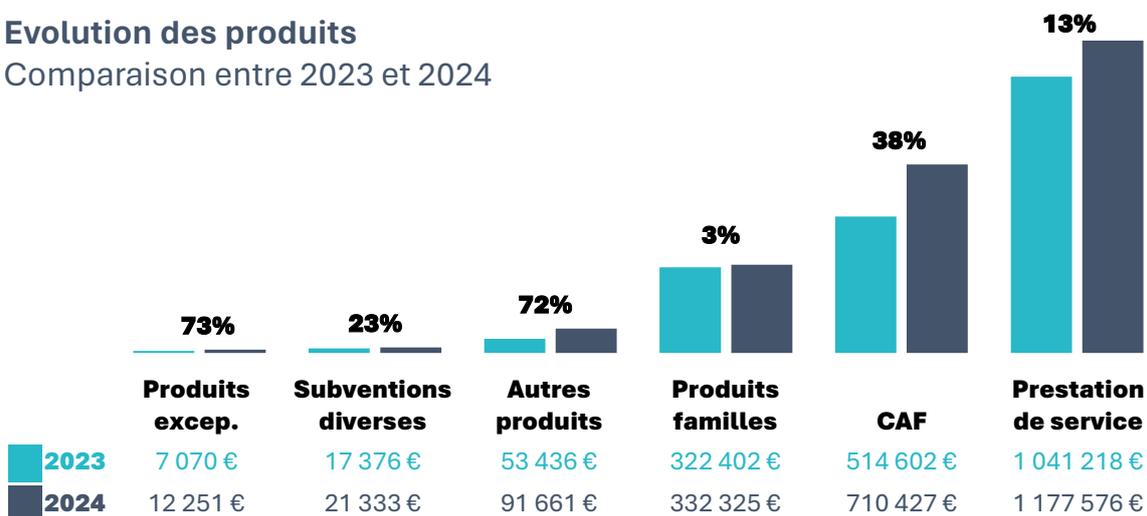
Répartition des charges



LES PRODUITS

Evolution des produits

Comparaison entre 2023 et 2024

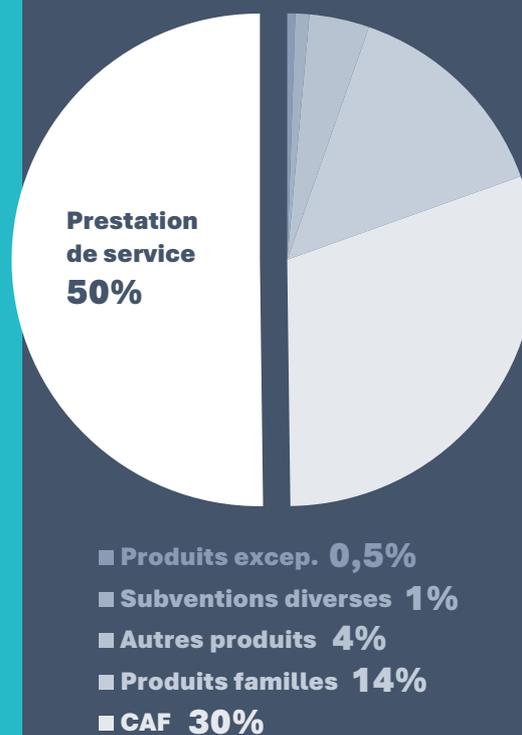


Synthèse de l'année 2024

Le bilan financier 2024 est marqué par une évolution des recettes due à :

- l'augmentation des produits familles, en raison d'une plus grande fréquentation de l'ALSH.
- l'évolution de la contribution municipale liée à l'année pleine de la nouvelle concession ;
- l'augmentation des transferts de charges de personnels liée à l'augmentation des remboursements de frais de formation
- l'évolution de la prestation de service de la CAF liée à la majoration des heures d'accueil des enfants en situation de handicap bénéficiant de l'AEEH à 4.5€ par heure, l'évolution des barèmes de prestation de service, et l'encaissement du bonus territoire.

Répartition des produits



LES CHIFFRES CLES

Le résultat de l'année fait apparaître un résultat global négatif déficitaire 37 684 €.

Ce résultat est décomposé comme suit :

3 733.27 €

de résultat d'exploitation

890.54 €

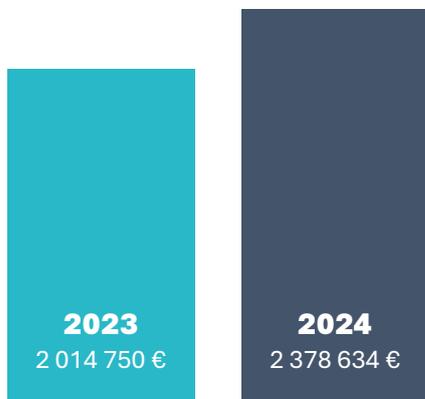
de résultat financier

- 37 684.32 €

de résultat exceptionnel

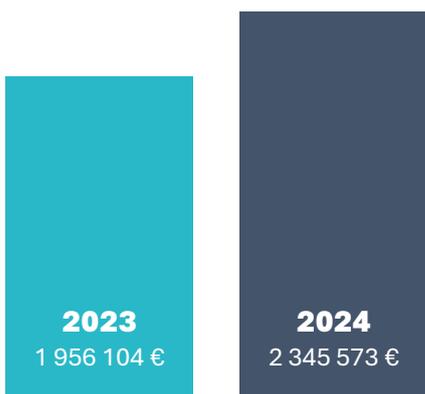
Evolution des charges

Comparaison entre 2023 et 2024



Evolution des produits

Comparaison entre 2023 et 2024



+18,1%

de charges

entre 2023 et 2024,
toutes charges confondues

+19,9%

de produits

entre 2023 et 2024,
tous produits confondus

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 37 684 € en compte de report à nouveau débiteur.

Conventions règlementées et rapport du commissaire aux comptes

Nous allons maintenant vous présenter le rapport général du commissaire aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous espérons que ces propositions de résolutions recevront de votre part un vote favorable, en vous remerciant par avance.

**Le Président,
Fabien Méry**

**Le Trésorier,
Vincent Sapy**

Vincent Sapy

ANNEXES

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS -
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS -
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aux membres de l'association.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Toulouse, le 12 juin 2025



CECOTTI Thierry & Associés
SARL de Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS -
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS -
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2024** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 12 juin 2025



CECOTTI Thierry & Associés
SARL de Commissaires aux Comptes

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 596.08	5 596.08		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	41 866.98	41 106.73	760.25	2 742.30
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	47 463.06	46 702.81	760.25	2 742.30
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	285 809.93	17 709.63	268 100.30	306 765.07
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	317 981.20		317 981.20	261 665.60
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	49 616.80		49 616.80	37 508.74
Charges constatées d'avance	19 550.58		19 550.58	1 568.08
TOTAL (II)	672 958.51	17 709.63	655 248.88	607 507.49
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	720 421.57	64 412.44	656 009.13	610 249.79

BILAN - PASSIF

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	449 243.13	502 889.85
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 060.51	-58 646.72
<i>Situation nette (sous total)</i>	416 182.62	444 243.13
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		5 000.00
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	416 182.62	449 243.13
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 848.67	37 038.76
TOTAL (III)	50 848.67	37 038.76
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 656.06	13 095.09
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	103 593.21	110 596.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 461.90	276.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 266.67	
TOTAL (IV)	188 977.84	123 967.90
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	656 009.13	610 249.79

COMPTE DE RÉSULTAT

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 556 086.23	1 363 619.87
<i>Dont parrainages</i>	123 174.65	127 441.55
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	685 574.83	531 978.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	89 641.49	52 111.88
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 129.41	243.66
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 332 431.96	1 947 953.44
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	25 616.01	21 546.09
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	275 133.49	250 949.59
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	132 919.61	92 688.06
Salaires et traitements	1 530 787.63	1 318 442.96
Charges sociales	330 703.20	270 436.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 691.68	3 217.16
Dotations aux provisions	13 809.91	13 280.24
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	37.16	40 636.99
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 328 698.69	2 011 197.90
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 733.27	-63 244.46
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		1 080.60
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	890.54	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	890.54	1 080.60
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		0.84
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		0.84
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	890.54	1 079.76

COMPTE DE RÉSULTAT



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 623.81	-62 164.70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 250.70	7 069.69
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	12 250.70	7 069.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	49 935.02	3 551.71
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	49 935.02	3 551.71
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-37 684.32	3 517.98
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 345 573.20	1 956 103.73
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 378 633.71	2 014 750.45
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-33 060.51	-58 646.72



Annexes comptables



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 656 009.13 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -33 060.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Activité de l'association:

L'Amicale Laïque est une association fondée en 1986 par des parents d'élèves, des élus et des enseignants. Son but est d'offrir un espace éducatif à tous les enfants et adolescents sur les temps périscolaires et extrascolaires en complémentarité de l'école, du collège, du lycée et des familles.

Depuis 1986, l'Amicale Laïque fait vivre son projet en développant différentes actions :

- les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (C.L.A.E)
- le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H)
- l'espace jeunes Mix'Ados
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) pour les élémentaires, les collèges
- et aussi des évènements : Carnaval, soirée spectacle, Forum des associations.

L'effectif moyen de l'année 2024 de l'association est de 61 personnes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association doit publier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

La somme des 3 plus hautes rémunérations brutes s'élève à 111 348.00€ au sein de l'association.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau | de 3 à 10 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Néant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 596			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	26 350 15 517			
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL			41 867		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL						
TOTAL GENERAL			47 463			
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			5 596	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			26 350 15 517	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL					41 867
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL					47 463	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		5 596			5 596
TOTAL		5 596			5 596
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	26 350			26 350
	Mat. bureau et informatiq., mob.	12 775	1 982		14 757
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		39 125	1 982		41 107
TOTAL GENERAL		44 721	1 982		46 703

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ACTIF CIRCULANT



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	17 710	17 710	
	Autres créances clients	268 100	268 100	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	-5 947	-5 947	
	Divers	323 128	323 128	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
Charges constatées d'avance	19 551	19 551		
TOTAUX		622 542	622 542	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AMICALE - Assoc AMICALE LAÏQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



PRODUITS À RECEVOIR

Il s'agit du solde des subventions de 2024 à percevoir au cours de l'année 2025. Ce montant se décompose de cette façon:

- 313 078 € de la CAF
- 10 050 € du Conseil Départementale

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	109 360
Autres créances	323 128
Disponibilités	
TOTAL	432 489

COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	502 889.85		5 000.00	58 646.72	449 243.13
Report à nouveau			58 646.72	58 646.72	
Excédent ou déficit de l'exercice	-58 646.72		2 643 221.14	2 617 634.93	-33 060.51
Subventions d'investissement	5 000.00			5 000.00	
TOTAUX	449 243.13		2 706 867.86	2 739 928.37	416 182.62

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	32 656	32 656		
Personnel & comptes rattachés	23 274	23 274		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	33 727	33 727		
Etat & autres collectiv. publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, tax & assimilés	46 593	46 593		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	46 462	46 462		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	6 267	6 267		
TOTAUX	188 978	188 978		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Il s'agit de la quote-part de subventions allouées par le conseil départementale pour l'année 2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 267
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	6 267

CHARGES À PAYER

Le montant de 1 780.00€ correspond aux honoraires du commissaires aux comptes pour l'exercice 2024.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 23 798.93€, elles se décomposent de cette manière:

- Dettes relatives aux congés payés pour 18 426.07€
- Dettes Urssaf et autres organismes sociaux pour 5 372.86€

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 780
Dettes fiscales et sociales	23 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	46 186
TOTAL DES CHARGES À PAYER	71 765

ENGAGEMENTS



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

L'indemnité de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice s'élève à 50 848.67€.
Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Nous observons qu'il y a un gage sur le véhicule automobile financé par emprunt pour un montant de 26000€.